



Obligations alimentaires pour personnes âgées

Par martin, le 04/11/2009 à 14:45

Bonjour, peut on être obligé alimentaire pour ma mère et ma belle mère, ? sur 5 enfants 1 de mes frères refuse de payer (il ne paye pas l'impôt sur le revenu) qui va payer? si on doit passer devant le juge faut il payer es honoraires? de celui ci merci de me répondre le montant de l'obligation est de 132e pour ma belle mère 2 obligés et de 633e pour 5 obligés